

VILLE DE LAC-BROME

Procès-verbal de la séance ordinaire du Comité de démolition de Ville de Lac-Brome tenue lundi, le 8 janvier 2024 à 18h30, au Centre Lac-Brome, sis au 270, rue Victoria, à Lac-Brome.

Sont présents : mesdames Lucy Gagnon et Shelley Judge ainsi que monsieur Pierre Laplante.

Tous formant quorum sous la présidence du maire Richard Burcombe.

Est aussi présent : le secrétaire, Me Owen Falquero.

15 personnes assistent à la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sur constatation du quorum, le maire déclare l'ouverture de la séance à 19h00.

CD-24-001 1.1. Adoption de l'ordre du jour

*Il est
Proposé par Lucy Gagnon
Appuyé par Shelley Judge
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

AUCUNE QUESTION

3. DEMANDES DE DÉMOLITION

CD-24-002 3.1. 135, chemin Iron-Hill, Lot 3 940 421, Zone AF-11-K8

ATTENDU QU' Habitus Systems Inc., propriétaire de l'immeuble sis au 135, chemin Iron Hill, lot 3 940 421, a présenté une demande de certificat d'autorisation de démolition en bonne et due forme pour la partie arrière du bâtiment principal résidentiel;

ATTENDU QUE les avis de demande de certificat d'autorisation de démolition ont été dûment affichés dans les délais prévus;

ATTENDU QUE les membres du Comité ont dûment étudié la demande en conformité avec l'article 148.0.10 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le bâtiment est répertorié dans l'Inventaire du patrimoine bâti (Fiche 83), avec une valeur patrimoniale *Forte*. Cependant, la fiche patrimoniale fait mention uniquement du *carré d'origine* qui date de 1868, tandis que la partie

arrière a démolir est un ajout construit dans les dernières décennies;

ATTENDU QUE le Comité n'a reçu aucune demande écrite d'opposition concernant ladite demande;

ATTENDU QUE l'usage prévu pour la superficie démolie est la rénovation du bâtiment résidentiel unifamilial;

ATTENDU QUE le Comité de démolition est convaincu de l'opportunité de la démolition de la partie arrière du bâtiment principal, compte tenu de l'intérêt public et de l'intérêt des parties;

Il est

Proposé par Shelley Judge

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Comité autorise la demande de certificat d'autorisation de démolition de la partie arrière du bâtiment principal résidentiel au 135, chemin Iron Hill, lot 3 940 421, zone AF-11-K8, telle que présentée par le propriétaire, Habitus Systems Inc.

ADOPTÉ

CD-24-003

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est

Proposé par Lucy Gagnon

Appuyé par Shelley Judge

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.
Il est 19h03.

ADOPTÉ



Richard Burcombe
Maire



Owen Falguero
Secrétaire